



Risque électrique

Niveaux B0/H0/H0V - Exécutants d'opérations non électriques

1

Public concerné

Exécutant de travaux non électriques. Il s'agit d'une personne assurant des opérations sous la conduite d'un Chargé de Travaux, d'un Chargé d'Intervention Générale, d'un Chargé d'Opérations Spécifiques, ou d'un Chargé de Chantier, soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement.

L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.

Références réglementaires

Prévention :

Articles L4111-1 à L4154-4 du Code du Travail.

Risque électrique :

Articles R4544-1 à R4544-10 du Code du Travail.

Opérations Electriques :

Norme NF C 18-510.

Objectif

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Pré-requis

Aucun en électricité.

Etre capable de comprendre les instructions de sécurité.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

1 jour / 7 heures.

Contenu

Module « Tronc Commun N° 1 »

Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance, etc.

Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

Prix d'un appel vers un fixe en France



Ø Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.

Ø Identifier les limites et les zones d'environnement.

Décrire le principe d'une habilitation.

Donner la définition des symboles d'habilitation.

Ø Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.

Lister les prescriptions associées aux zones de travail.

Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

Ø Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

Ø S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Ø Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Module « B0 H0 H0V - Exécutants de travaux d'ordre non électrique »

Nommer les acteurs concernés par les travaux.

Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdictions, zone de travail, etc.)

Ø Repérer la zone de travail qui lui a été définie.

Ø Appliquer les prescriptions.

Ø Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Moyens pédagogiques

Expert en prévention du risque électrique.

Fourniture d'un support de cours par participant.

Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques.

Équipements à mettre à disposition par le client :

Local électrique,

Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension,

Équipements de protection (exemples : obstacle, protecteur, nappe isolante),

Outillages, matériels électroportatifs,

Équipements de protection individuels (formation H0V).

Si le client ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ». Toutefois, les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels.

Évaluation de la formation

Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.

Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

Qualification

Un avis du formateur est délivré à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31
Prix d'un appel vers un fixe en France

Internet : www.devhom.com

Email : info@devhom.com